

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**  
**CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra sans la présence du public le lundi 5 juillet 2021 à 19 h 30, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19, statuera sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
39, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 5 645 938 / Zone C3-226	Autoriser qu'aucun replat ne soit aménagé de chaque côté du talus, en dérogation à l'article 3.2.10.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un replat d'une largeur minimale de 1 mètre de chaque côté de celui-ci;  Autoriser une hauteur de talus de 2,30 mètres, en dérogation à l'article 3.2.92 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une hauteur de talus minimale de 3 mètres;  Autoriser qu'aucune clôture de bois traité ne soit installée au sommet du talus en dérogation à l'article 3.2.92 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une clôture d'une hauteur minimale de 1,5 mètre.

En conformité aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public. Aux fins de cette consultation, toutes questions ou commentaires concernant ladite demande doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à [greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca), et être reçus au plus tard le 5 juillet 2021 à 15 h. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 5 juillet 2021, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, en contactant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la visioconférence <https://csur.tv/> lors de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2021.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-huit (18<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)